



A VOS AGENDAS

Tous au conseil départemental de l'UD FO 43
VENDREDI 8 NOVEMBRE à 9h
sous la présidence de
Frédéric SOUILLOT
Secrétaire Général de la CGT-FO

Journal trimestriel de l'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIERE
de la Haute-Loire - N° 217 septembre 2024 - www.fo43.fr

EDITO

PAGE 2

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'UD FO 43

PAGE 3

COMMUNIQUÉ : RESPECT DU DROIT DE MANIFESTER !

PAGE 4

COURRIER DE LA CONFEDERATION : Pour le cessez-le-feu immédiat !

PAGE 5

3 & 7 SEPTEMBRE :

Contre le coup de force de Macron
et pour les revendications!

PAGE 6

COURRIER AU PRÉFET : Arrêt de la répression en outre-mer !

PAGE 7

ELECTIONS TPE : Votez et faites voter FO du 25 novembre au 9 décembre !

PAGES 8 À 11

LA VIE DE L'UD - VIE DES SYNDICATS

PAGES 12 À 15



POUR

L'ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES

L'AUGMENTATION DES SALAIRES

FO

À L'INITIATIVE !

FO S'ADRESSE AUX AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES POUR UNE MOBILISATION EFFICACE !

DU 22 NOVEMBRE AU 09 DÉCEMBRE
JE FAIS VOTER FO



Pour l'abrogation de la réforme des retraites et les revendications : soyons sur le pied de guerre !

Les défaites de Macron aux dernières élections sont le résultat des mobilisations historiques contre la réforme des retraites et la conséquence de son refus systématique de répondre aux revendications des travailleurs. C'est donc à très juste titre que la résolution du Comité Confédéral National de Force Ouvrière, réuni les 24 et 25 Septembre, indique qu'« à l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant. »

En effet, pour les travailleurs qui prennent 2 ans ferme avec la mise œuvre de la réforme des retraites Macron/Borne et qui doivent s'asseoir sur l'augmentation du SMIC et des salaires, la situation est insupportable. Et cette situation perdure puisqu'en nommant Barnier comme premier Ministre, Macron confirme sa volonté de poursuivre sa politique antisociale, pourtant rejetée dans la rue et dans les urnes.

La feuille de route du nouveau gouvernement est connue, c'est celle de Macron, en pire ! Nous nous devons donc d'être immédiatement sur le pied de guerre.

Le nouveau premier ministre dit "faire confiance aux partenaires sociaux" pour "améliorer la réforme des retraites". Négociateur pour conquérir de nouveaux droits, à Force Ouvrière, nous sommes pour. Mais s'agit-il de cela ?

Barnier confirme qu'il ne s'agit de toucher ni aux 64 ans ni à la durée de cotisation. Sa position personnelle c'est même la retraite à 65 ans !

Quant au patronat, par la voix du MEDEF et de la CPME, il répète aussi qu'il faut maintenir la réforme.

Et lorsque le premier ministre rajoute que les discussions doivent se mener à budget constant, alors nous voyons bien le but poursuivi : la réforme continue à être rejetée par la quasi-totalité de la

population, elle est menacée et pourrait tomber très rapidement et nous, nous devrions la sauver en discutant d'améliorations ?

Ce n'est pas ce que veulent les millions qui ont manifesté massivement ! Ce qu'ils veulent c'est son abrogation !

C'est bien pour cela que l'on ne peut que se féliciter que le Comité Confédéral National de Force Ouvrière ait décidé « d'engager une campagne de mobilisation avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'assemblée nationale » et de « proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation, y compris par la grève, l'abrogation de la réforme des retraites ».

Pour notre part, nous nous engageons, pleinement et dès aujourd'hui, pour la réussite de ce meeting national qui sera, à n'en pas douter, un point d'appui pour la construction du rapport de force que nécessite la situation.

Macron est plus faible que jamais. Le nouveau gouvernement ne repose sur rien. C'est le moment de tout mettre en œuvre pour arracher les revendications !

L'Union Départementale appelle les syndicats FO à réunir sans attendre les salariés, dans l'unité la plus large, pour discuter et préparer l'action.

Et le 8 novembre prochain, soyons nombreux à participer au Conseil Départemental de FO qui regroupera l'ensemble des syndicats de Haute-Loire, avec la présence Frédéric SOUILLLOT, secrétaire général confédéral, pour montrer notre force et notre détermination, pour faire le point sur la situation et pour discuter des suites à donner à nos mobilisations.

Vincent DELAUGE

Secrétaire Général



CCN 24 ET 25 SEPTEMBRE A CARCASSONNE

Conclusion

Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (assemblée de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'Assemblée nationale.

Parallèlement, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation – y compris par la grève – l'abrogation de la réforme des retraites.

Adoptée à l'unanimité

Résolution du Comité National Confédéral FO

Des 24 et 25 Septembre 2024

VENDREDI 8 NOVEMBRE À 9 h

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'UD AVEC FRÉDÉRIC SOUILLOT



autorisations spéciales d'absence pour les réunions statutaires. Dans certaines conventions collectives ou accords d'entreprises des droits similaires existent. **(Demandez une convocation à votre syndicat ou au secrétariat de l'Union Départementale pour les isolés)**

- Pour les camarades qui n'ont pas de droit spécifique, un stage CFMS « actualité interprofessionnelle » est organisé le 8 novembre.

Cette réunion rassemble tous les syndicats FO de la Haute-Loire.

Compte tenu de la situation actuelle, du déni démocratique de Macron et de sa volonté de poursuivre et d'aggraver ses politiques d'austérité rejetées par la grande majorité des travailleurs, il est important que nous soyons nombreux pour montrer notre force. Ce sera l'occasion de débattre et de décider des initiatives à prendre pour l'avancée de nos revendications communes.

Une nouvelle fois, Frédéric SOUILLOT, le secrétaire général de la Confédération FO, nous fera le plaisir d'être des nôtres et d'intervenir.

Qui peut participer ?

Chaque militant dans le cadre de la délégation de son syndicat.

Comment participer ?

Plusieurs possibilités existent :

- Utilisation des crédits d'heure ou du droit syndical habituel
- Dans la fonction publique, il existe des

Repas fraternel

Pour clôturer agréablement les travaux, un repas fraternel sera organisé sur place. Vous disposerez des informations plus précises et des tarifs prochainement.

Le congé de Formation Économique Social et Syndical est un droit pour tous les salariés, pas seulement pour les représentants du personnel. Le salaire est maintenu par les employeurs.

Vous pouvez demander la fiche d'inscription au stage à votre secrétaire de syndicat ou au secrétariat de l'Union Départementale pour les isolés. Une convocation vous sera adressée qui devra être remise à l'employeur avant le 8 octobre.

**SOYONS NOMBREUX POUR MONTRER LA FORCE ET LA DETERMINATION DE
L'UNION DEPARTEMENTALE FO DE HAUTE LOIRE
POUR FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATION**

VENDREDI 8 NOVEMBRE à 9h

Espace socio-culturel de Guitard

Salle Balavoine

Rue Paule Grajeval au Puy en Velay

DEFENSE DES LIBERTES DEMOCRATIQUES



Communiqué commun CGT, FO, FSU de Haute-Loire

**Respect du droit de manifester !
Défense des libertés publiques !**

Samedi 31 Août, Monsieur le maire du Puy a signé un arrêté municipal interdisant les manifestations de soutien au peuple palestinien les samedis dans le périmètre du marché de la ville jusqu'au mois de décembre.

Pour les organisations syndicales CGT, FO, FSU de Haute-Loire, il est inacceptable que le Maire du Puy, comme Macron le vendeur d'armes, fasse taire les voix qui s'élèvent pour la paix.

Cette interdiction de se rassembler nous concerne tous. Car lorsque l'on touche à la liberté d'expression et de manifestation des uns c'est la liberté d'expression et de manifestation de tous qui est attaquée. C'est une remise en cause des libertés publiques et un précédent inacceptable.

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT, FO, FSU de Haute-Loire exigent l'annulation de l'arrêté du maire du Puy et soutiennent tous les travailleurs qui participeront aux manifestations qui se déroulent les samedis au Puy et à Brioude pour le cessez-le-feu en Palestine, l'arrêt du génocide à Gaza et l'arrêt des livraisons d'armes.

Au Puy en Velay, le 07/09/24

CESSEZ-LE-FEU EN PALESTINE



Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général
01.40.52.86.01

Monsieur Michel BARNIER
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 – PARIS

Paris, le 16 septembre 2024

Monsieur le Premier ministre,

La confédération FO souhaite attirer votre attention sur la situation humanitaire dramatique au Proche Orient et tout particulièrement à Gaza. FO, avec la Confédération Syndicale Internationale (CSI), dont elle est membre depuis sa fondation, a témoigné de son soutien la centrale syndicale Histadrut qui a entamé une grève générale le 3 septembre dernier. Seule la négociation permettra de mettre à fin à cette guerre.

Outre la libération des otages, les négociations en cours doivent prévoir un cessez le feu immédiat dans la région, le retour en toute sécurité de tous les travailleurs piégés par ce conflit et le renforcement urgent de l'aide humanitaire apportée à la population de Gaza.

Nous comptons sur l'engagement de votre gouvernement pour soutenir un cessez le feu immédiat et pérenne et assurer aux populations palestiniennes et israéliennes la sécurité, le respect et une paix durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Frédéric Souillot
Secrétaire général

CONTRE LE COUP DE FORCE DE MACRON ET POUR LES REVENDICATIONS!

Le 3 septembre : ce sont plus 100 manifestants se sont rassemblés à Brioude à l'appel des Unions Locales FO et CGT



Le 7 septembre : 400 manifestants se sont rassemblés au Puy avant de manifester jusqu'à la préfecture

Vincent DELAUGE, Secrétaire Général de l'Union Départementale FO, a fait la déclaration suivante:

"Mesdames et Messieurs, Camarades,

La Commission Exécutive Confédérale de Force Ouvrière qui s'est réunie le Jeudi 5 Septembre, soutient tous ses syndicats engagés dans l'action pour faire valoir leurs revendications en toute indépendance. C'est la raison pour laquelle l'Union Départementale FO de Haute-Loire a décidé d'appeler au rassemblement d'aujourd'hui, sur le terrain qui est le notre, le terrain syndical et sur la base de nos revendications.

A l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant : modération salariale, réforme des retraites et de l'assurance chômage, retour de l'austérité budgétaire, abandon des services publics, mépris de la démocratie sociale...

Deux mois après l'issue de ces élections, pour l'Union Départemental FO, avec sa confédération, il est inconcevable que les leçons de ce scrutin n'aient pas été tirées. Il est inconcevable qu'un gouvernement démissionnaire est pu poursuivre ses politiques rejetées dans la rue et dans les urnes et qu'il est pu préparer de nouvelles coupes budgétaires.

Jeudi, Macron a nommé Michel Barnier comme premier Ministre avec l'assentiment du RN. Il confirme ainsi sa volonté de poursuivre et d'aggraver les attaques contre les travailleurs en s'asseyant sur les aspirations majoritaires.

Et pendant ce temps, le quotidien de l'ensemble des salariés reste marqué par des salaires trop bas, un pouvoir d'achat en berne et des conditions de travail trop souvent difficiles.

La colère est immense notamment face à la situation des urgences et de l'hôpital public, au manque de moyens et

d'effectifs dans les écoles.

L'Union Départementale FO, avec la commission exécutive confédérale FO, réaffirme ses revendications, entre autres, de défense et renforcement des services publics partout sur le territoire, d'abrogation de la réforme des retraites et d'augmentation générale des salaires, traitements, pensions et minima sociaux.

Pour l'Union Départementale, la proposition du nouveau premier ministre d'ouvrir le débat pour une amélioration de la réforme des retraites mais en respectant le cadre budgétaire est inacceptable. Je n'ai entendu personne défilé pour l'amélioration de la réforme des retraites lors des manifestations monstres de 2023. Elle a été rejetée par la grande majorité de la population et à l'assemblée. Elle n'est pas négociable! Elle doit être abrogée!

Mesdames et messieurs, camarades, rappelons nous que Macron n'a pas bougé même face aux formidables journées d'action lors de la bataille des retraites. Macron n'a pas bougé après sa défaite aux dernières élections. Alors la question qui nous est posée, c'est que faut-il faire pour se faire entendre et respecter? Que faut-il faire pour faire avancer les revendications?

Nous avons employé une expression lors du mouvement des retraites: Mettre le pays à l'arrêt!

Mes camarades, n'est ce pas de cette option dont il faut discuter? Est ce que nous ne devrions pas y réfléchir? Est ce qu'il y a d'autre solution?"

COURRIER AU PRÉFET :

ARRÊT DE LA RÉPRESSION EN OUTRE-MER !



Le Puy, le 26 septembre 2024

Objet : situation en outre-mer

Monsieur le Préfet,

Lors du Comité Confédéral National de Force Ouvrière qui s'est réuni les 24 et 25 septembre, les délégués des Unions Départementales de Martinique et de Nouvelle Calédonie ont décrit la situation sociale dans leur département.

Ils ont dénoncé la vie trop chère et le maintien d'un système économique qui aboutit à ce que les prix de certains produits aient triplé plaçant les populations dans une situation de précarité terrible.

Il nous apparaît donc tout à fait légitime que les travailleurs de ces départements utilisent la grève, les blocages et les manifestations pour exprimer leur colère et pour exiger la satisfaction de leurs revendications vitales.

Aussi, L'union Départementale Force Ouvrière de Haute-Loire partage pleinement la résolution du Comité Confédéral National, adopté à l'unanimité qui dénonce « la réaction du gouvernement sur la Nouvelle Calédonie et en Martinique comme seule réponse à la problématique de vie chère. »

Nous rappelons, en effet, que depuis 1959 et la répression sanglante, les Compagnies Républicaines de Sécurité n'intervenaient plus en Martinique. La décision du gouvernement d'envoyer la CRS 8 ne peut que raviver un douloureux souvenir et ne semble pas constituer une mesure d'apaisement, bien au contraire.

Concernant la situation en Nouvelle Calédonie, la réponse du gouvernement à la situation d'urgence sociale ne peut pas être, là non plus, la répression des manifestants.

Dans la situation extrêmement préoccupante dans laquelle se trouvent les travailleurs de ces deux départements, nous souhaitons vous faire part de la réaction de notre Confédération et vous informer que l'Union Départementale FO de Haute-Loire est totalement solidaire des camarades des Unions Départementales de Martinique et de Nouvelle Calédonie.

A ce titre, nous exigeons l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes et l'ouverture de discussions sur les revendications.

Attacher à la liberté de manifestation et au droit de grève, nous tenons également à vous exprimer, par le présent courrier, notre exigence de respect des libertés publiques en Martinique, en Nouvelle Calédonie comme partout en France.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre courrier, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de toute ma considération.

Vincent DELAUGE

Secrétaire Général



ELECTIONS TPE 2024

Du 25 Novembre au 9 Décembre

Elections TPE : tous concernés !

L'élection TPE arrive à grands pas. Elle aura lieu du **25 Novembre au 9 Décembre 2024**

Plus de 5 millions de salariés de **Très petites entreprises** dépourvus de représentation du personnel, sont appelés à voter pour un syndicat au niveau national, de leur secteur d'activité. Ils travaillent pour un employeur de moins de 11 salariés de l'artisanat, des professions libérales, de l'industrie et des services ou pour un **particulier employeur** (emplois à domicile (CESU), assistantes maternelles, auxiliaires de vie, appui scolaire...)

Le résultat de cette élection s'ajoutera aux élections ayant eu lieu ces 4 dernières années dans les entreprises (CSE) **pour déterminer la représentativité syndicale** aux niveaux national interprofessionnel, des branches et de leurs conventions collectives, aux niveaux régional et départemental.

En Haute-Loire il y a un peu plus de 15 000 électeurs TPE .

Lors des élections précédentes nous étions arrivés en deuxième place avec 16,76% et 178 voix car il y a une très faible participation.

Nous pouvons faire encore mieux.

Chaque adhérents FO peut contribuer au résultat **pour faire gagner FO, en faisant voter une, deux, trois personnes de sa connaissance famille, amis, contact du quotidien** (*salarié des commerces de proximité, assistante maternelle, secrétaire de cabinet médical, moniteur d'autoécole, ...*) Vous trouverez dans ces pages des informations, des outils, des arguments pour organiser le vote FO à votre mesure, autour de vous et de votre syndicat.

En nous impliquant toutes et tous, modestement, nous parviendrons à un succès pour faire reconnaître la représentativité de FO à tous les niveaux.

Retrouvez toutes les informations dédié aux salariés des très petites entreprises (TPE) et du particulier employeur pour vous conseiller, vous accompagner, vous répondre.

<https://www.info-tpe.fr/>





EN 5 QUESTIONS

QUAND VOTER ?

**DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE**

Attention: Du fait des recours en justice en contestation de certaines candidatures toujours en cours ces dates de scrutin sont susceptibles d'évoluer.

QUI PEUT VOTER ?

Tous les salariés d'une entreprise de moins de 11 salariés et tous les particuliers employeur :

- disposer d'un contrat de travail en cours au mois de décembre 2023 .
- avoir 16 ans révolus le 29 Novembre 2024.

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à un syndicat pour voter.

POUR QUI FAIRE VOTER ?

POUR FO BIEN SÛR

Il s'agit d'une élection sur sigle, c'est-à-dire que vous allez voter pour une organisation syndicale et non pour des candidats.

COMMENT AIDER À FAIRE GAGNER FO ?

Je connais un salarié qui travaille dans une entreprise de moins de 11 salariés et pour un particulier employeur :

Je **contacte le salarié**, je leur fais parvenir la propagande et je les invite à consulter info-tpe.fr

Je **remplis le bulletin de coordonnées** du salarié (disponibles à l'UD)

Je **transmets ces informations à l'Union Départementale** :
Au secrétariat 1 avenue Saint Flory au Puy
A votre secrétaire de syndicat



udfo43@gmail.com



01 71 05 43 00

Je m'assure que mes votants ont **bien leur matériel de vote**
Je les fais voter FO dès le 25 Novembre!

QUELLE PROPAGANDE UTILISER ?

L'Union Départementale dispose de tracts, d'affiches, de flyers et de fiches juridiques. Demandez également les guides par métier et les professions de foi.

Salariés du particulier employeur
Commerce non alimentaire
Commerce alimentaire
Coiffure et esthétique
Hôtellerie, restauration, tourisme

Bâtiment et travaux publics
Automobile
Bureaux d'étude, services tertiaires et portage
Professions juridiques et du chiffre
Médical et vétérinaire

Métallurgie et sidérurgie
Pharmacie d'officine
Animation et développement social
Sport, chasse et pêche de loisir
Transports routiers
Production agro-

alimentaire
Spectacle vivant
Audiovisuel et cinéma
Gardiens, concierges et employés d'immeubles
Enseignement privé et organismes de formation
Immobilier

Propreté et services
....

Comment voter?

EN NOVEMBRE: le salarié/électeur recevra par courrier postal son matériel de vote
(A ne surtout pas perdre!)

A PARTIR DU 25 Novembre:

A) Vous pouvez voter en ligne...

Du 25 Novembre jusqu'au 9 Décembre

Allez sur le site : election-tpe.travail.gouv.fr et accédez à votre espace électeur en cliquant sur « je vote »

Entrez vos identifiants contenus dans le courrier postal reçu en Novembre pour accéder à votre espace de vote.

Consultez les programmes de l'organisation syndicale qui vous représentera.

Une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote.

Votre vote est confidentiel et sécurisé.

B) ou par courrier

Munissez-vous du courrier reçu en Novembre comportant le matériel nécessaire pour voter par correspondance : votre bulletin de vote et une enveloppe de retour préaffranchie.

Détachez le bulletin de vote et noircissez à l'aide d'un stylo noir la case correspondant au syndicat de votre choix, FO bien sûr...

ATTENTION !

Si vous ne noircissez aucune case, le vote sera blanc. Si plusieurs cases sont noircies, alors le vote sera nul.

Mettez votre bulletin de vote dans **l'enveloppe préaffranchie** prévue à cet effet. Ne joignez aucun autre

Et si le salarié/électeur ne reçoit pas de courrier en Novembre?

Je vérifie mes données personnelles (notamment mon adresse postale) en me connectant sur le site election-tpe.travail.gouv.fr (à l'aide du n° de sécurité sociale ou par Franceconnect)

Je contacte l'assistance téléphonique: 09 70 82 15 70



FO AUX CÔTÉS
DE TOUS
LES SALARIÉS

Pour me représenter, pour mes droits :
salaire, emploi, conditions de travail, formation
négociation, conventions collectives,
protection sociale, prévoyance,
conseil, aide, défense





MES VOTANTS ÉTAPE PAR ÉTAPE

NOM PRENOM	TELEPHONE	Mail	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<i>Exemple</i> Jacqueline EIFFAUX	06 xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxx@gmail.com	x		

Je soussigné (adhérent qui possède le cahier des votants) certifie que les informations recueillies dans ce « cahier des votants » seront utilisées uniquement dans le cadre des élections TPE, afin que j'échange avec les personnes ayant communiqué leurs coordonnées ci-dessus.

- Je m'engage à :
- à informer les personnes de leurs droits ;
 - ne pas communiquer ces données à des tiers ;
 - à les supprimer à la fin de la période électorale, à savoir le 9 Décembre 2024 ou sur toute demande des personnes mentionnées ci-dessus (dans le tableau).

Date et Signature

Etape 1: je contacte les salariés, je leur fais parvenir la propagande et je les invite à consulter **info-tpe.fr**, je remplis mon cahier de votant et je transmets le bulletin de coordonnées du salarié à l'Union Départementale
Etape 2: Je m'assure que les votants ont bien leur matériel de vote
Etape 3: Je fais voter **FO**



AG DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Jeudi 4 Juillet, les adhérents du syndicat FO du Conseil Départemental de Haute-Loire étaient invités à participer à l'assemblée générale statutaire de leur syndicat dans les locaux de l'Union Départementale FO au Puy en Velay.

Une trentaine d'adhérents a débattu du rapport d'activité présenté par Fabien Boyer, secrétaire du syndicat. Tout le monde a salué les avancées concrètes, en particulier celles concernant le pouvoir d'achat des agents, obtenues au cours de l'année par le syndicat FO.

La question salariale était au centre des discussions au regard de l'inflation. L'AG a rappelé que c'est bien avec le salaire que les agents remplissent le frigo. Mais face au refus du gouvernement d'augmenter la valeur du point d'indice et de revoir les grilles de salaire, elle a félicité les représentants FO pour leur activité tenace sur la question de l'enveloppe indemnitaire pour limiter les effets arbitraires, injustes et inéquitables de sa répartition sur les rémunérations des agents.

La dégradation des conditions de travail et les actions du syndicat pour la santé et la sécurité des agents ont aussi été évoquées. Le secrétaire a rappelé les outils dont dispose le syndicat pour porter et faire avancer les revendications (registre santé et sécurité au travail, registre de danger grave et imminent, protection fonctionnelle, Formation Spécialisée, Comité Médical, ...)

Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité. Fabien Boyer a été réélu secrétaire du syndicat FO du Conseil Départemental. Une nouvelle trésorière et une nouvelle trésorière adjointe ont été également élues à l'unanimité. Le bureau du syndicat sort renforcé. Les agents du conseil départemental de Haute-



Loire peuvent compter sur un syndicat FO en ordre de marche, actif et déterminé.

En conclusion des travaux, le secrétaire général de l'Union Départementale a salué le travail effectué par les militants du syndicat FO du Conseil Départemental et s'est félicité des bonnes relations entre le syndicat, le groupement départemental et l'union départementale. Il a fait un point sur la situation sociale. Il a ciblé le gouvernement et Macron comme responsables de la situation catastrophique actuelle pour les travailleurs. Il a indiqué que, fidèle à ses principes d'indépendance, FO ne donnera aucune consigne de vote pour le second tour des élections législatives et il a rappelé que, quelle que soit l'issue du second tour, les salariés pourront compter sur FO pour continuer à défendre les revendications, les libertés individuelles et collectives, les droits démocratiques et à mobiliser si nécessaire.

EDUCATION NATIONALE : RENTRÉE SCOLAIRE

Les fédérations FO, FSU et UNSA de l'enseignement refusent le coup de force de Macron

Le mardi 3 septembre, les organisations syndicales FO, FSU, UNSA de l'enseignement étaient convoquées par l'Inspecteur d'Académie de Haute-Loire pour discuter des conditions de rentrée.

Dénonçant le coup de force antidémocratique de Macron et refusant de discuter avec le représentant local d'un ministre démissionnaire, les organisations ont, à juste titre, refusé de siéger.

Elles ont fait une déclaration commune pour dénoncer la poursuite des politiques de casse de l'école publique par un gouvernement illégitime et 3 fois battu en indiquant :

"Pourquoi devrions nous encore supporter :

- le maintien du « choc des savoirs », contre-réforme rejetée massivement l'an passé par les enseignants et les parents d'élèves ?
- les 650 suppressions de postes du budget de l'Éducation Nationale 2024 adopté par 49-3 et qui ont comme conséquence un manque de moyens à tous les niveaux ?
- le refus d'intégrer tous les reçus aux concours d'enseignement qui sont sur les listes complémentaires alors que nous manquons cruellement de professeurs ?
- l'absence de personnels pour assurer les remplacements ?
- l'absence de personnels et de structures spécialisées pour les élèves en situation de handicap et en grande difficulté scolaire, l'absence d'une médecine scolaire ?
- le manque de personnels AESH pour répondre aux besoins des élèves ?

- 25 % de baisse de pouvoir d'achat en 25 ans, nos salaires n'ayant jamais suivi la hausse des prix ?
- une contre-réforme des retraites que la grosse majorité des français refuse ?

Pour nos organisations syndicales, ce gouvernement démissionnaire n'a aucune légitimité à se maintenir pour poursuivre ses contre-réformes !

[...]

Dans ce contexte, les organisations syndicales de la jeunesse appellent à manifester le samedi 7 septembre. Nous appelons tous les personnels à soutenir et à participer à cette mobilisation ainsi qu'à toutes celles qui seront organisées sur la base de ces revendications."

La FNEC FP FO de Haute-Loire et les autres organisations syndicales ont raison! L'Union Départementale FO de Haute-Loire les soutient!



LE BORDÉLISEUR
C'EST LUI!

AADSP TRANSPORT

les salariés se mobilisent pour leurs conditions de travail

Le Conseil Départemental de Haute-Loire, chargé du transport scolaire des élèves en situation de handicap, a confié cette mission à l'entreprise AADSP Transport - Mezi Line dont le siège se situe dans les Yvelines.

Plusieurs salariés avaient déjà constaté des erreurs de paiement de salaire, le non-versement des heures supplémentaires, le non remboursement de frais de mission au cours de l'été et avaient saisi l'Union Départementale FO.

Mais en cette rentrée scolaire, c'est le non-respect des règles de sécurité et d'équipement des véhicules de transport qui a mis le feu au poudre (absence du kit de sécurité réglementaire, absence d'extincteur et de réhausseur dans les véhicules, contrôle technique non fait, etc...).

Alors que leur droit de retrait a été contesté par l'employeur le lundi 2 septembre, les chauffeurs se sont mobilisés Mardi 3 Septembre devant le Conseil Départemental.

Une délégation, avec FO, a été reçue près de 2 heures par le responsable du service de transport des élèves en situation de handicap et par le conseiller départemental chargé de l'autonomie et du handicap.

Les chauffeurs ont dénoncé la gestion calamiteuse de la situation par l'employeur qui ne règle aucun des problèmes dont les salariés lui font part.

Ils ont exigé que le Conseil Départemental, en qualité de financeur, intervienne immédiatement auprès de l'entreprise afin que les élèves en situation de handicap puissent se rendre et revenir de l'école en toute sécurité.

Le Conseil Départemental s'est engagé à intervenir



C'EST LE NON-RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES DE TRANSPORT QUI A MIS LE FEU AU POUVRE

immédiatement pour exiger la mise aux normes de tous les véhicules et le respect des règles de prises en charge des élèves en situation de handicap. Il propose également de convoquer l'employeur pour une réunion avec les salariés, accompagnés par FO, pour faire avancer les autres revendications (respect des heures de travail, paiement des heures supplémentaires, paiement des congés

payés, ...)

Pour l'Union Départementale, il est inacceptable qu'une entreprise Low Cost financée par les impôts des altiligériens se permettent de mettre ses salariés et les élèves qu'ils transportent en danger.

L'Union Départementale est aux côtés des chauffeurs d'AADSP Transport qui se mobilisent pour leurs conditions de travail et pour faire respecter leurs droits.

Uniques, ensemble.

Ensemble, nous nous mobilisons pour une évolution positive de la société. Une transformation inclusive vers un monde qui ne laisse personne sur le bord du chemin. Un monde où tout le monde a sa place.

Et ce, quels que soient son identité, son parcours, ses aspirations.

Nous sommes tous différents, et nos différences nous réunissent.

Mieux, elles nous réussissent.

INFRAMET

L'Union Départementale, avec un salarié de l'entreprise, a demandé, conformément au code du travail, la tenue d'élection anticipée chez Inframet (entreprise de métallurgie) à Sainte Florine suite à un PV de carence lors des dernières élections CSE d'avril 2023.

L'Union Départementale est intervenue à plusieurs reprises face au refus de l'employeur d'organiser de nouvelles élections. Les salariés de l'entreprise pourront compter sur des représentants FO au CSE de leur entreprise.

AADSP Transport

En lien avec l'Union Départementale FO des Yvelines, département où se situe le siège de l'entreprise AADSP Transport, l'Union Départementale et les salariés de l'entreprise ont demandé la tenue d'élection s anticipée pour pouvoir présenter la aussi une liste FO.

**CECI TÉMOIGNE DE LA VOLONTÉ DES SALARIÉS DE S'ORGANISER, DE SE DÉFENDRE ET DE REVENDIQUER AVEC FO !
ILS ONT RAISON!**

ELECTIONS CSE



RECHERCHE DE CANDIDATS

POUR PRÉSENTER DES LISTES FO

Les très bons résultats de FO aux élections professionnelles dans les CSE des entreprises du département sont un encouragement pour continuer notre travail de négociation des protocoles d'accord préélectoraux et d'élaboration de listes FO partout où c'est possible.

C'est ainsi que nous développerons la représentativité de Force Ouvrière et renforcerons le poids d'une organisation syndicale libre et indépendante. C'est ainsi que nous serons mieux armés pour porter les revendications et que nous nous doterons des moyens efficaces pour les faire aboutir.



FO a ou va négocié les protocoles et des élections vont avoir lieu dans les entreprises suivantes:

- chez ACREED Consulting à Saint Vidal
- chez GIGNAC à Langeac
- à l'ADMR D'Yssingaux
- Chez CHASTANG à Lempdes sur Allagnon
- Chez MIGRATOIR à Sanssac l'Eglise
- A la mission locale du Velay au Puy
- Chez BLACHON VALON à Monistrol/Loire

Si vous connaissez des salariés dans ces entreprises qui seraient susceptibles de se présenter sur les listes FO, contactez l'Union Départementale. Nous prendrons contact avec eux. Continuons le travail méticuleux engagé.

Stage de Formation économique, sociale et syndicale



Du Mardi 1er au Jeudi 3 Octobre:

Stage du CFMS « je négocie »



Le Mardi 15 Octobre

Stage « Comprendre sa fiche de paye »



Le Jeudi 14 et Vendredi 15 Novembre

Stage « Comité Social et économique »

A destination des élus titulaires et suppléants des entreprises de moins de 50 salariés

Du Lundi 25 au Vendredi 29 Novembre

Stage du CFMS « Comité social et économique »

A destination des élus titulaires et suppléants des entreprises de plus de 50 salariés (à la charge du budget de fonctionnement du CSE)

Le Jeudi 12 Décembre

Stage « trésorerie du syndicat »

A destination des secrétaires, trésoriers et trésoriers adjoints des syndicats FO



Pour les salariés du privé comme du secteur public, il existe un droit ouvert à tous à congé pour formation économique, sociale, environnementale et syndicale .

- ⇒ Pour connaître le calendrier des stages de formation
- ⇒ Pour savoir comment fonctionnent les heures de délégation CSE
- ⇒ Pour tout savoir sur le congés de formation syndical
- ⇒ Pour retrouver l'actualité de l'Union Départementale FO

www.udfo43.fr

L'union Départementale a appris le décès de deux adhérentes FO de la territoriale.

Nous publions ici, le message de leur syndicat FO Agglomération 43:

"C'est avec émotion que nous avons appris les décès de deux camarades. Claudette Arnaud le 9 août, Agent à la Mairie de Brives- Charensac et Clothilde Bertrand le 3 septembre, Agent de la Communauté d'Agglomération.

Le syndicat FO Agglomération 43 présente ses sincères condoléances à leurs familles et leurs proches. »



FORCE OUVRIERE HAUTE-LOIRE
N°217 - septembre 2024

Rédaction-Administration :
UD-FO 1 avenue Saint Flory 43000 LE PUY EN
VELAY

Tel : 04.71.05.43.00

Directeur de Publication :

Vincent DELAUGE
C.P.A.P. 0324 S 07241
E-mail : udfo43@gmail.com
Blog : www.fo43.fr



web

LE PUY EN VELAY PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

LES PERMANENCES FO

**LE PUY EN VELAY - Union
Départementale**
Ouvert du Lundi au vendredi de
8h30 12h et de 14h à 17h ou sur
rendez vous 1 avenue Saint
Flory
43000 Le Puy en Velay Tél :
04.71.05.43.00

UNION LOCALE DE BRIOUDE
Permanence les mardis à
17h
Place du Postel immeuble
Instruction 43100 Brioude
Tél : 04.71.50.08.78 Email
ul.fo.brioude@wanadoo.fr

**UNION LOCALE DE SAINTE
SIGOLENE**
Contacter le 06.82.46.36.99
pour prendre rendez-vous.

UNION LOCALE DE LANGEAC
Rue Dumas 43300 Langeac

**UNION LOCALE
D'YSSINGEAUX**
Uniquement sur rendez vous.
Contacter l'UD.

AFOC

Chaque adhérent de FORCE OUVRIERE est également adhérent de l'AFOC.

Vous pouvez donc obtenir gracieusement des renseignements ou une intervention sur tous vos litiges de consommation.

L'association FORCE OUVRIERE consommateurs organise une permanence **chaque lundi à l'Union Départementale** : problèmes de consommation, rapports locataires/propriétaires...

Une permanence spéciale locataires HLM est organisée le mardi après midi.

afoc43@gmail.com

**SALARIÉS DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET SERVICES...**

*des permanences sont ouvertes tous les
jours à l'Union Départementale et
régulièrement dans nos Unions Locales!*

**Venez nous rencontrer pour connaître vos droits,
votre convention collective...**

Un renseignement ça ne coûte rien !